



D.2025.10.08.3.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.7 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet d'aménagement de la route métropolitaine M50 entre Toulouse et Tournefeuille.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Contexte – Description du projet

Porté par Toulouse Métropole, le projet de réaménagement de la route métropolitaine M50 répond aux enjeux croissants de mobilité et de circulation sur la commune de Tournefeuille. Située au sein de l'agglomération toulousaine, la commune de Tournefeuille voit une augmentation constante de ses flux, en lien avec son dynamisme résidentiel et sa proximité avec le bassin d'emploi métropolitain.

La route métropolitaine M50 constitue un axe structurant pour la desserte de ce territoire, en particulier pour les lignes de bus assurant la liaison entre les communes de l'ouest de l'agglomération et le cœur de Toulouse. Le projet d'aménagement de la M50 vise à répondre à ces besoins en améliorant les conditions de circulation des transports en commun, notamment la ligne de bus 67, axe stratégique du réseau Tisséo. Cette ligne relie Plaisance-du-Touch au Pôle d'Échanges Multimodal des Arènes, et assure ainsi une connexion directe aux réseaux métro, tramway, Linéo et Bus ainsi qu'aux trains régionaux.

Ce projet, qui se déploie en deux phases, concerne d'abord l'avenue du Marquisat et l'avenue du Docteur Maurice Grynfolgel dont les travaux ont débuté en 2024 et sont prévus d'être achevés en septembre 2026, puis le chemin de Ramelet-Moundi dont les travaux sont projetés en 2027. Il s'inscrit dans une volonté métropolitaine de rééquilibrer les usages de la voirie au profit des transports collectifs et des mobilités actives.

Les aménagements projetés incluent la création de couloirs bus, la requalification des trottoirs, la réalisation de pistes cyclables sécurisées, la réorganisation de certains carrefours stratégiques et l'implantation de mobilier urbain adapté. Le secteur concerné, fortement urbanisé et en prise directe avec le bassin d'emploi toulousain, souffre de points de congestion récurrents, notamment aux heures de pointe.

Ce projet s'inscrit dans les grandes orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui visent à favoriser l'usage des transports collectifs, à développer les mobilités douces (vélo, marche), à organiser efficacement l'usage de la voirie et à renforcer l'intermodalité pour tous les publics. Il entre également en cohérence avec les objectifs du SRADDET Occitanie, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du PLUi-H de Toulouse Métropole, qui prescrivent une mobilité mieux intégrée à l'urbanisation.

Cadre réglementaire

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement de la route métropolitaine M50, la maîtrise foncière des terrains concernés s'avère indispensable. Si les acquisitions amiables ne suffisent pas, une procédure d'expropriation peut être engagée. À ce titre, Toulouse Métropole sollicite une

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et un arrêté de cessibilité portant sur le tronçon du chemin de Ramelet-Moundi, conformément au Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas réalisé par l'autorité environnementale. Il n'est donc pas soumis à enquête publique au titre du Code de l'Environnement. Une enquête publique unique est toutefois organisée selon les dispositions du Code de l'Expropriation. Elle porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur l'enquête parcellaire identifiant les terrains concernés et leurs propriétaires.

Une concertation préalable avec le public s'est déroulée du 31 janvier au 28 février 2023. Elle a permis d'informer les habitants, de présenter les objectifs du projet et de recueillir des avis majoritairement favorables.

L'ouverture de l'enquête publique fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui en fixe les modalités : désignation du commissaire enquêteur, durée minimale de 15 jours, lieux de consultation et modalités de recueil des avis du public. L'enquête se tiendra en mairie de Tournefeuille, avec un registre d'observations et des permanences du commissaire enquêteur.

À l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions motivées. En l'absence de réserves substantielles, le Préfet pourra déclarer l'utilité publique du projet et rendre cessibles les parcelles concernées. Le dossier d'enquête est constitué conformément aux articles R.112-4 et suivants du Code de l'Expropriation, et comprend notamment la notice explicative, les plans, le bilan de la concertation et le périmètre de la DUP.

Description des impacts en matière de mobilité et sur l'environnement

Le projet de réaménagement de la M50, incluant dans son périmètre l'avenue du Marquisat, l'avenue du Docteur Maurice Grynfolgel et le chemin de Ramelet-Moundi, a pour but d'améliorer durablement la circulation dans un secteur fortement congestionné. Ce projet cherche à fluidifier les flux, prioriser les transports collectifs, sécuriser les déplacements actifs et requalifier l'espace public.

La ligne de bus 67, axe structurant du réseau Tisséo, est au cœur de l'opération. Le projet prévoit l'aménagement de nouveaux profils de voie comprenant des couloirs réservés aux bus, la réorganisation des carrefours, des pistes cyclables unidirectionnelles en site propre, et des trottoirs élargis. Ces aménagements permettront d'améliorer la régularité et les temps de parcours des bus, et de rendre leur usage plus attractif.

Les avantages attendus sont multiples : des trajets de bus plus fiables et mieux cadencés, une réduction de l'usage de la voiture individuelle, une plus grande sécurité pour les cyclistes et piétons, et une meilleure lisibilité des itinéraires. L'accessibilité aux arrêts de bus sera renforcée, et les liaisons piétonnes sécurisées.

Le projet contribuera également à une requalification globale de l'espace public : amélioration du confort des cheminements, modernisation du mobilier urbain, et meilleure intégration paysagère. Il facilitera les trajets du quotidien pour les usagers, en particulier pour les habitants de Tournefeuille se rendant vers Toulouse.

En améliorant la fiabilité des bus, notamment de la ligne 67, et en sécurisant les modes actifs, le projet contribue à une mobilité plus fluide, plus partagée et plus respectueuse de l'environnement. Il participe ainsi à un cadre de vie plus agréable et à des déplacements quotidiens mieux adaptés aux besoins des habitants.

Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités considère que le projet d'aménagement de la M50 est pleinement compatible avec les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) en vigueur, notamment en matière de report modal, d'intermodalité et de renforcement des transports collectifs.

Ce projet contribue à améliorer la desserte en bus du secteur ouest de l'agglomération, en particulier la ligne 67, tout en sécurisant les déplacements à pied et à vélo. Il favorise une mobilité plus fluide, plus fiable et plus respectueuse de l'environnement.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable à la réalisation du projet d'aménagement de la route métropolitaine M50, tel que présenté, visant à améliorer la circulation des bus – en particulier de la ligne 67 – et à sécuriser les déplacements à pied et à vélo sur le secteur de Tournefeuille – chemin de Ramelet-Moundi.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES